

**Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);*

**arrête,**

- Article 1** Sous l'autorité du Président, monsieur Vincent POIRRIEZ est nommé dans les fonctions de chargé de mission pour la mise en place du télétravail au sein de l'établissement.  
Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 10 novembre 2020

Le Président l'Université Polytechnique Hauts-de-France



Professeur Abdelhakim ARTIBA